

Nous, Maire de la Ville de RONCHIN,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu le Code de la Route,  
Considérant la demande d' autorisation de stationner le long de la salle A. Colin place de Halle, le  
vendredi 26 janvier 2024 de 14h à 00h00, pour la Cie Tire-Laine  
Considérant qu'il appartient à l'autorité municipale d'assurer la sécurité et de régler la circulation  
dans la commune.

**Réf. :** JML/XT/MBF/MVG N°AM/05/24

**Objet :** Autorisation de stationnement le long de la salle A. Colin

## **ARRETE**

### **Article 1 -**

Le vendredi 26 janvier 2024 de 14h à 00h00, le stationnement sur les emplacements publics sera autorisé à l'exception d'une emprise délimitée réservée exclusivement à la Cie Tire-Laine.

### **Article 2 -**

Le stationnement de tout autre véhicule sera interdit sur cet emplacement. Le non respect de l'interdiction sera sanctionné conformément aux lois et règlements en vigueur. Les véhicules pourront faire l'objet d'une mise en fourrière par l'entreprise délégataire de service public en matière de fourrière.

### **Article 3 -**

Les services techniques municipaux poseront les panneaux d'interdiction de stationner ainsi que des barrières avec copie du présent arrêté sur ceux-ci.

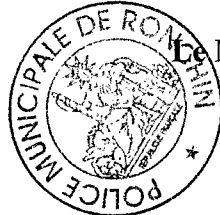
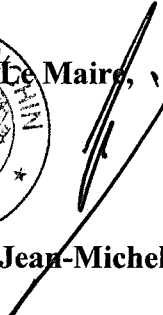
### **Article 4 -**

Le présent arrêté sera transmis pour exécution à Monsieur le Directeur Général des Services de la mairie de RONCHIN, à la Police Municipale, aux organisateurs et pour information aux représentants des forces de sécurité de l'État, à Monsieur le Commandant du Centre de Secours de LESQUIN et pour contrôle de légalité à Monsieur le Préfet du Nord.

### **Article 5 -**

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours près du Tribunal Administratif, sis 5 rue Geoffroy Saint-Hilaire, 59000 Lille, dans un délai de 2 mois à compter de sa notification.

Fait à RONCHIN, le 15/01/2024

 **Le Maire,**  


**Jean-Michel LEMOISNE**

Toute la correspondance doit être adressée à :  
**Monsieur le Maire**  
**Hôtel de Ville**  
650, avenue Jean Jaurès  
59790 RONCHIN

**Tél :** 03.20.16.60.00  
**Fax :** 03.20.16.60.38

[www.ville-ronchin.fr](http://www.ville-ronchin.fr)  
Facebook : Ville de Ronchin